

Compte-rendu de la réunion du 18 janvier 2008 - Péronne - 10h00

Etaient présents (14) :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Monsieur Bernard DECROIX, Président de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Christian HUGUET, Président de la Commission Thématique « Gestion des risques majeurs »
Monsieur Jacques MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource »
Madame Valérie KUMM, Présidente de la Commission Thématique « Activités économiques »
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Monsieur David DHENNIN, Conseil Général de la Somme
Monsieur Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Cyrille CAFFIN, DIREN Picardie
Monsieur Bernard HITIER, DDAF de la Somme
Monsieur Michel DURAND, DDAF de l'Aisne
Madame Isabelle BODIN, Syndicat de la Vallée des Anguillères
Monsieur Olivier MOPTY, Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (2) :

Mademoiselle Anne SIRON, Conseil Régional Picardie
Madame Claire MARTIN, Conseil Général de l'Oise

Etaient absents (3) :

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Conseil Général de l'Aisne
DIREN Nord-Pas-de-Calais

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

Compléter et valider la méthodologie qui va être employée pour réaliser l'état des lieux et le diagnostic du SAGE de la Haute-Somme, ainsi que le contenu de chaque Commission.

Les points qui ont été abordés sont les suivants :

1. Rappels sur l'élaboration d'un SAGE et le fonctionnement du SAGE Haute-Somme ;
2. Méthodologie pour réaliser l'état des lieux ;
3. Enjeux, objectifs, contenu, pistes d'actions et membres de la Commission « Gestion et protection des milieux naturels » ;
4. Enjeux, objectifs, contenu, pistes d'actions et membres de la Commission « Activités économiques »
5. Enjeux, objectifs, contenu, pistes d'actions et membres de la Commission « Risques majeurs »
6. Enjeux, objectifs, contenu, pistes d'actions et membres de la Commission « Gestion de la ressource »

Chaque point a été détaillé dans le document de travail distribué aux participants en début de réunion. De plus, le document de travail de chaque Commission, le diaporama et le compte rendu de la réunion sont consultables sur les sites Internet :

- Gesteau.eaufrance.fr : rubrique SAGE → Artois-Picardie → SAGE Haute-Somme → documents produits ;
- Ameva.org : rubrique SAGE Haute-Somme.

Monsieur LENGLET accueille et remercie les participants de leur présence, puis il ouvre la réunion en présentant Mademoiselle LECLAIRE, qui a commencé sa mission d'animatrice SAGE début décembre 2007.

Après un rapide tour de table, Monsieur MOPTY présente l'ordre du jour. Il indique notamment qu'il y aura un remodelage de la CLE après les élections municipales de mars 2008, puis il laisse la parole à Mademoiselle LECLAIRE.

1. Rappels

Mademoiselle LECLAIRE invite les personnes présentes à faire part de toutes remarques ou compléments d'informations nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic.

Elle commence par rappeler que l'élaboration d'un SAGE comporte 3 phases et que la deuxième phase est en cours. Elle indique que l'élaboration du SAGE est articulée autour de 4 Commissions Thématiques.

Elle rappelle également que le périmètre du SAGE s'étend sur 2 régions, 4 départements et 264 communes.

2. Méthode de travail

Mademoiselle LECLAIRE explique ensuite la démarche de travail qu'elle va suivre et qui est constituée de 4 étapes.

Elle mentionne ensuite les membres qui seront associés aux 4 Commissions Thématiques.

Monsieur LENGLET souligne le fait que d'autres membres pourront être associés plus spécifiquement à chaque Commission.

Mademoiselle LECLAIRE répond que ces membres seront listés dans la suite de l'exposé.

Monsieur MOPTY indique que plusieurs études ont déjà été réalisées sur le territoire du SAGE. Monsieur DHENNIN ajoute que le porter à connaissance doit également apporter plusieurs références bibliographiques.

Mademoiselle LECLAIRE continue la présentation avec le déroulement de l'état des lieux et du diagnostic de la Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels ».

3. Commission Thématique « Gestion et protection des milieux naturels »

Elle indique quels sont les enjeux, les objectifs et le contenu de cette Commission.

En ce qui concerne le contenu :

Monsieur MORTIER indique qu'un inventaire des zones humides existe pour le bassin Artois-Picardie.

Monsieur DHENNIN remarque qu'il faut tenir compte de toutes les espèces invasives et pas uniquement des espèces végétales. Il cite par exemple le rat musqué et la tortue.

Madame AUBERT souligne que l'inventaire des obstacles à la continuité écologique fait partie des orientations et dispositions du SDAGE Artois-Picardie révisé.

Monsieur MORTIER dit que les obstacles à la continuité écologique doivent être étudiés au cas par cas afin de déterminer leur rôle dans la biodiversité des milieux.

Madame AUBERT indique que cela est repris par la disposition 39 du SDAGE révisé. Elle ajoute qu'il faut aussi prendre en compte les carrières, notamment l'extraction de granulats, qui font partie des dispositions du SDAGE révisé.

Monsieur LENGLET ajoute que le SAGE doit permettre de porter une réflexion en ce qui concerne les problèmes avec les PCB.

Mademoiselle LECLAIRE donne quelques pistes d'actions qui pourraient être envisagées par la suite et indique les membres qui seront associés à cette Commission.

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, Mademoiselle LECLAIRE continue avec la Commission « activités économiques ».

4. Commission Thématique « Activités économiques »

Elle indique quels sont les enjeux, les objectifs et le contenu de cette Commission.

En ce qui concerne le contenu :

Monsieur DECROIX indique qu'il faut tenir compte des piscicultures extensives dans les activités professionnelles.

Madame AUBERT remarque qu'il serait intéressant de lister les projets de zones d'activités.

Monsieur HITIER souligne le fait que les campings ont l'obligation d'épurer leurs eaux usées. En revanche, ils ne sont pas obligés d'être raccordés à un système d'assainissement collectif.

En ce qui concerne les pistes d'actions :

Monsieur DECROIX indique que l'épandage d'effluents peut parfois être source de pollution.

Monsieur MOPTY répond que les industries du territoire à dominante agro-industrielle utilisent beaucoup la ressource en eau et que la valorisation des effluents en épandage-irrigation pourrait être une solution intéressante.

Monsieur MORTIER ajoute que ceci entre dans les conflits d'usage de la ressource en eau.

En ce qui concerne les membres de cette Commission :

Monsieur DURAND indique qu'il fait ajouter les DRIRE pour les activités industrielles.

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, Mademoiselle LECLAIRE continue avec la Commission concernant la gestion des risques majeurs.

5. Commission Thématique « Risques majeurs »

Elle indique quels sont les enjeux, les objectifs et le contenu de cette Commission.

En ce qui concerne le contenu :

Monsieur MOPTY souligne qu'il existe déjà 118 PPRi sur la Vallée de la Somme.

Monsieur LENGLET indique que la mise en place du SAGE Haute Somme peut permettre d'harmoniser les PPRi à l'échelle de la vallée afin d'en améliorer la cohérence.

Monsieur CAFFIN ajoute qu'il existe également des PPR pour les mouvements de terrain et les coulées de boues sur le bassin versant. Il précise que la DIREN dispose des zones inondables et des arrêtés de catastrophes naturelles.

Monsieur HUGUET indique qu'une réunion concernant les risques majeurs s'est tenue le 23 octobre 2007 dans l'Aisne. Il ajoute que la commune de Saint-Quentin dispose d'un service SIG ayant des informations sur les risques majeurs.

En ce qui concerne les risques industriels, il dit qu'il faudrait inventorier les conventions existantes entre les industries et les réseaux d'assainissement collectif.

En ce qui concerne les membres de cette Commission :

Monsieur CAFFIN indique qu'il existe un équivalent de SOMEA dans l'Aisne pour la lutte contre l'érosion des sols – à voir avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Monsieur MORTIER dit qu'il faut ajouter les DDASS.

Monsieur DURAND dit qu'il faut ajouter les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans les 4 Commissions Thématiques.

Monsieur LENGLET remarque que certaines EPCI du bassin versant de la Haute Somme sont membres de la CLE.

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, Mademoiselle LECLAIRE continue avec la Commission concernant la gestion de la ressource en eau.

6. Commission Thématique « Gestion de la ressource »

Elle indique quels sont les enjeux, les objectifs et le contenu de cette Commission.

Madame AUBERT indique que cette Commission est à rattacher au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

En ce qui concerne le contenu :

Monsieur MORTIER dit qu'il faut lister les captages qui sont protégés et ceux qui ne le sont pas.

Il ajoute que l'ensemble du bassin versant est classé en zone sensible (en ce qui concerne la prolifération des végétaux) et en zone vulnérable (en ce qui concerne les nitrates).

Monsieur HUGUET indique qu'une étude sur les pressions agricoles a été réalisée sur la région de Saint-Quentin. Il souhaite que le même type d'étude soit fait pour les pressions industrielles.

En ce qui concerne les pistes d'actions :

Monsieur DURAND précise que des collectes pour les déchets de l'agriculture sont déjà mises en place sur le bassin versant.

Monsieur MORTIER indique qu'une étude sur les rejets industriels est en cours (basée sur le volontariat des industries). Ceci est à voir avec les DRIRE.

Monsieur DECROIX dit qu'il serait intéressant d'avoir la vision la plus réaliste possible des rejets industriels directement fait dans le milieu naturel.

Monsieur MOPTY répond que des inventaires à la parcelle sont réalisés dans le cadre des plans de gestion des affluents de la Somme (Omignon, Cologne, Ingon sur le territoire). Tous les rejets seront donc recensés sur ces affluents.

Monsieur MORTIER précise qu'une étude a été réalisée pour la construction d'une base de loisirs à Saint-Quentin car celle-ci est proche de la ressource.

En ce qui concerne les membres associés :

Monsieur DURAND indique que l'équivalent des SATEGE (Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epanchages) est la MUAD (Mission d'Utilisation Agricoles des Déchets) dans l'Aisne. Ce service s'occupe également des Produits Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU).

Monsieur MORTIER souligne que le BRGM est à ajouter aux membres puisqu'il peut apporter des informations quant aux conflits d'usage et pour le recensement des captages agricoles.

Madame AUBERT ajoute que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie possède également la liste des captages.

Monsieur DURAND complète en disant qu'il est important d'avoir une bonne connaissance des captages. Il précise que les DDASS ont un rôle dans les périmètres réglementaires des captages.

Monsieur MORTIER rajoute qu'il faudrait vérifier les périmètres de protection éloignés en plus des rapprochés, car ceux-ci sont souvent négligés.

Monsieur BLONDEL indique que le Conseil Général du Pas-de-Calais a réalisé un schéma départemental de la ressource en eau, comprenant notamment les forages.

Monsieur MORTIER dit qu'il faudrait répertorier les rivières remises en état, avec l'aide de l'Agence de l'Eau qui a déjà fait des études à ce sujet.

Monsieur LENGLET ajoute que les plans de gestion font également état de ces rivières.

Monsieur MOPTY dit qu'il faut ajouter le CRPF Nord-Pas-de-Calais-Picardie aux membres, pour les opérations de boisements en fonds de vallées, la conversion des peupleraies ou encore la reconstitution des ripisylves.

Monsieur CAFFIN dit qu'il faut ajouter les DRIRE pour les rejets industriels.

Madame AUBERT souligne qu'il serait intéressant de rencontrer, au moins, les Présidents des Communautés de Communes, voire les maires des communes. Ceci permettrait de connaître les attentes de chacun et d'éviter des conflits d'usage par la suite.

Mademoiselle LECLAIRE répond qu'elle rencontrera les Présidents de Communautés de Communes dans un premier temps.

Monsieur DHENNIN souligne qu'il est important de « borner » l'état des lieux afin d'avancer.

Madame AUBERT répond que le mieux est de suivre à la lettre les textes de loi, notamment le décret du 10 août 2007 et la circulaire qui paraîtra prochainement (mars 2008).

Monsieur MOPTY ajoute qu'environ une réunion trimestrielle sera organisée avec chaque Commission Thématique.

Monsieur LENGLET souhaite que l'élaboration du SAGE se fasse avec un maximum de concertation, d'implication et d'échanges constructifs entre les membres de la CLE, des Commissions Thématiques et l'animatrice du SAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 11h45.

Le Président de la CLE



Bernard LENGLET